

Règlement du concours Mouvements de Jeunesse 2022

Ce concours est organisé par Kom op tegen Kanker ASBL, dont le siège est situé à la rue Royale 217, 1210 – Bruxelles, avec le numéro de TVA BE 0442 528 054 et la Fondation contre le Cancer, dont le siège est situé à Chaussée de Louvain 479, 1030 – Bruxelles, avec le numéro de TVA BE 0873 268 432.

Le règlement suivant s'applique à ce concours. En participant à ce concours, le participant accepte sans réserve le présent règlement. Kom op tegen Kanker et la Fondation contre le Cancer peuvent modifier le règlement du concours à tout moment. Le concours est organisé dans le cadre de la campagne Générations sans Tabac.

Déroulement du concours

Le concours se déroule du 7 février au 24 février à 23h59.

Participation au concours

La participation au concours est ouverte aux personnes domiciliées en Belgique et âgées de 18 ans accomplis, à l'exception du personnel et membre du personnel de Kom op tegen Kanker, la Fondation contre le cancer et la campagne Générations sans Tabac. Les mineurs peuvent participer au concours avec l'autorisation de leurs parents ou tuteurs. Kom op tegen Kanker et la Fondation contre le Cancer peuvent supposer que lorsqu'un mineur participe au concours, cette autorisation a été effectivement obtenue.

Pour participer valablement au concours, il faut réaliser les étapes suivantes :

- Visitez la page Facebook ou le profil Instagram de Générations sans Tabac www.facebook.com/generationssanstabac www.instagram.com/generationssanstabac.
- Taguez un mouvement de jeunesse dans la section des commentaires du post du concours, avant le 24 février à 23h59.

Le gagnant du concours est le mouvement de jeunesse qui a été le plus tagué dans la section des commentaires du post du concours.

Prix et annonce du gagnant

Les participants auront une chance de gagner un panneau de signalisation « Ici je joue dans un environnement sans tabac », 400 x 600 mm. Le deuxième prix est une bache Heras « Ici je joue dans un environnement sans tabac » 3360 x 1750 mm. Générations sans Tabac prend en charge les frais d'expédition.

Les prix ne peuvent être convertis en espèces ou transférés à des tiers. Générations sans Tabac peut modifier le contenu du prix à tout moment.

Le gagnant sera contacté le 25 février et sera, avec son autorisation, annoncé via les réseaux sociaux. Le gagnant sera contacté personnellement par le biais de la page Facebook ou le profil Instagram officiel de Générations sans Tabac. L'adresse e-mail du gagnant sera demandée et un contact ultérieur sera établi par e-mail.

Si Générations sans Tabac souhaite vous contacter au sujet de votre participation, cela se fera par e-mail avec l'extension « generationsanstabac.be ». Les e-mails qui semblent provenir de Générations sans Tabac mais qui portent une autre extension (par exemple hotmail.com, yahoo.com) doivent être considérés comme suspects. NE RÉPONDEZ PAS à un e-mail si vous n'êtes pas sûr qu'il provient de Générations sans Tabac. En cas de doute, veuillez contacter Générations sans Tabac.

Si nous ne recevons pas de réponse après avoir tenté de vous contacter dans un délai raisonnable, ou si le gagnant refuse d'accepter le prix, Générations sans Tabac se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre gagnant.

Le résultat du concours est impératif. La décision concernant la désignation du gagnant est définitive et irrévocable. Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet du présent règlement et des résultats du concours.

Générations sans Tabac ne peut être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'autres circonstances imprévues, le concours est interrompu, retardé ou annulé.

Générations sans Tabac n'est pas responsable des dommages, des blessures corporelles ou des accidents qui pourraient survenir à la suite de l'attribution du prix ou de la participation au concours.

Générations sans Tabac n'est pas responsable des défauts comme le retard, la perte ou la destruction du prix lorsque le prix est livré par la poste.

RGPD

Générations sans Tabac est responsable du traitement des données personnelles des participants dans le cadre du concours.

En participant au concours, le participant donne son consentement explicite au traitement de ses données personnelles par Générations sans Tabac dans le cadre de ce concours. Les données personnelles collectées ne sont utilisées que dans le cadre de ce concours et ne sont pas transmises à des tiers sans autorisation préalable.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, le participant a la possibilité de vérifier, corriger ou modifier, transférer ou supprimer les données fournies. À cette fin, une simple demande écrite accompagnée d'une pièce d'identité doit être adressée à info@generationsanstabac.be.

Règlement Facebook

Ce concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou géré par Facebook et ne peut être associé à Facebook. Le participant ne peut pas non plus faire de réclamation contre Facebook dans le cadre de ce concours.

Règlement Facebook et Instagram

Ce concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou géré par Facebook et Instagram et ne peut être associé à Facebook et Instagram. Le participant ne peut pas non plus faire de réclamation contre Instagram dans le cadre de ce concours.

Le présent règlement du concours est régi par le droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents, sans préjudice du droit du consommateur de saisir le tribunal de son lieu de résidence.